



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/521
12 décembre 2002

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

426ème séance plénière

PC Journal No 426, point 13 de l'ordre du jour

DECISION No 521
PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION DE L'OSCE
EN MOLDAVIE

Le Conseil permanent décide de proroger le mandat de la Mission de l'OSCE en Moldavie jusqu'au 30 juin 2003.